

folklore

REVUE D'ETHNOGRAPHIE MÉRIDIONALE

TOME XVII

27^e Année — N° 2

ÉTÉ 1964

114

FOLKLORE

REVUE D'ETHNOGRAPHIE MÉRIDIONALE

fondée par le Colonel Fernand Cros-Mayrevieille

Directeur :

J. CROS-MAYREVIEILLE

Domaine de Mayrevieille
par Carcassonne

Secrétaire Général :

RENÉ NELLI

22, rue du Palais
Carcassonne

Secrétaire :

JEAN GUILAINE

87, rue Voltaire
Carcassonne

TOME XVII

27^e Année — N^o 2

ÉTÉ 1964

RÉDACTION : René NELLI, 22, rue du Palais - Carcassonne

Abonnement : 5 F par an — Prix au Numéro : 1,30 F.

Adresser le montant au :

« Groupe Audois d'Etudes Folkloriques », 7, Rue Trivalle, Carcassonne.

Compte Chèques Postaux N^o 20.868 Montpellier.

FOLKLORE

SOMMAIRE

MAURICE LOUIS

Mythologie et Préhistoire.

CHARLES JOISTEN

*Contes et légendes recueillis dans le canton
de Besse-en-Chandesse (Puy-de-Dôme).*

SIMONE BRISSAUD

A propos d'une légende de la Montagne Noire.

JEAN GUILAINE

Note complémentaire :

« Les géants légendaires du Lauquet (Aude) ».

P. ANDRIEU-BARTHE

Vieilles chansons et comptines du département de l'Aude.



BIBLIOGRAPHIE

A. Brabant et A. Sahly : *La paléostomatologie
en Belgique et en France.* (J. Guilaine).

G. Legman : *The Horn Book.* (M. Holdt).

Guide de la France Mystérieuse. (J. Guilaine).

MYTHOLOGIE ET PREHISTOIRE

On s'accorde, d'une manière très générale, pour considérer les figurations pariétales de la préhistoire comme ayant servi d'accessoires d'envoûtement du gibier, lors des cérémonies magiques préluant à la chasse. Il est, en effet, de nombreuses représentations d'animaux permettant d'une manière incontestable cette interprétation. Mais il n'en est pas de même pour les figurations humaines, beaucoup plus rares que les précédentes, d'exégèse plus difficile et pour lesquelles il faut chercher autre chose qu'une intention magique.

L'on sait, par ailleurs, que la mythologie antique telle que les textes nous l'on apprise, n'est que la mise noir sur blanc des légendes, des croyances, des contes étiologiques, des idées métaphysiques et religieuses qui avaient cours au moment de leur écriture et qui, jusqu'alors, avaient été transmises de bouche à oreille. Mais cette mythologie dès lors transcrite, avait derrière elle de très longs siècles de préhistoire pendant lesquels les mythes s'étaient lentement élaborés et avaient subi, depuis les temps les plus lointains, de multiples transformations ; car la mythologie a commencé avec le premier homme.

La plupart de ces mythes ne sont que des contes destinés à expliquer les phénomènes naturels incompréhensibles aux primitifs et dont « l'écriture » à une époque très rapprochée de nous — à l'échelle du temps s'entend — n'est qu'un « moment » de leur évolution. Il n'est donc pas impossible que certains de ces mythes aient donné lieu à des figurations rupestres : gravures ou peintures, servant non plus à une magie de chasse, mais à des cérémonies cultuelles tout comme les tableaux, les statues, les icônes des différentes religions modernes.

Dans notre enseignement de l'ethnographie à l'Ecole Supérieure d'Etudes chorégraphiques de Paris (1) nous avons tout naturellement attiré l'attention de nos élèves sur la signification généralement accordée aux « **Vénus** » aurignaciennes, considérées comme des déesses de la fécondité ; également sur l'hypothèse qui veut que la peinture de Cogul représente un « **Apollon** » entouré des « **neuf Muses** », dont le cortège se retrouve d'ailleurs

(1) Voir le cours photocopié de l'Ecole, 132, Avenue de Villiers, Paris, XVII^e.

sur certains vases de la nécropole du Moulin de Mailhac, dans l'Aude.

Dans une antiquité plus récente, l'on sait qu'on observe sur le vase François du Musée de Florence, la théorie des victimes arrachées au Minotaure et sortant du Labyrinthe sous la conduite de Thésée, héros mythique grec; d'autres « farandoles » du même genre peuvent être également interprétées de la même façon. Mais on court le risque facile de se perdre sur ce chemin semé d'embûches, si on se laisse emporter par une imagination trop fertile et si des points de repère sûrs font complètement défaut; c'est pourquoi des tentatives d'interprétation un peu osées peuvent ne conduire qu'à des élucubrations fort peu valables.

Il n'en reste pas moins certain que la mythologie primitive a été contemporaine de la préhistoire et que les hommes qui peignaient sur les murs de leurs cavernes ou qui gravaient des galets, contaient également des histoires fabuleuses pour tenter d'expliquer, à leur manière, les mystères qui les entouraient et palliaient par un animisme universel la science qui leur faisait défaut. C'est ce stock de pensées qui est arrivé jusqu'à nous par l'intermédiaire des anciens mythographes. Toute tentative d'explication des figurations préhistoriques doit donc être examinée avec attention et non pas rejetée à priori.

Parmi les figurations de la préhistoire qui nous paraissent les plus démonstratives à cet égard on doit penser aux « **têtes de chouettes** » qu'on rencontre sur les parois des anté-grottes des sépultures artificielles de la Marne, sur des stèles, sur des statues-menhirs, etc. Il faut d'abord insister sur la destination funéraire des monuments où on les observe, de telle sorte qu'on n'a pas hésité à y voir un symbole de la mort. On sait que ces « têtes de chouettes » doivent être attribuées à un néolithique récent ou à l'énéolithique et aussi du moins pour quelques-unes, à l'âge du bronze et même à l'âge du fer.

La caractéristique de ces gravures est de consister essentiellement en une sorte de « T » figurant le front, les arcades sourcilières et le nez, en deux points marquant les yeux ou les orbites et quelquefois en un petit trait horizontal traçant l'emplacement de la bouche. Ces gravures sont parfois dites féminines en raison de la figuration des seins. Bien entendu, il y a des variantes nombreuses dans les associations de ces détails anthropomorphiques, mais l'impression générale très nette reste toujours la même, celle d'un masque de chouette, d'où le nom qui leur a été donné.

Il faut noter encore qu'on constate ou non la présence au-dessous de la face de chouette, d'autres détails sculptés ou gravés figurant des armes primitives, c'est-à-dire une hache polie ou une crosse qui évoque l'idée d'un boomerang.

Nous n'entrerons pas ici dans une étude de détail de ces figurations puisqu'au demeurant ce travail a été fort excellemment fait par le Commandant Octobon (2) et que du reste tel n'est pas notre dessein. Mais il ne nous est pas possible de ne pas nous rappeler que la chouette était l'oiseau cher à **Minerve**, que cette dernière était figurée armée, casque en tête, pique en main, bouclier de l'autre ; et que si elle prolongeait à son gré les jours des humains, elle leur procurait aussi le bonheur après la mort (3).

On sait qu'on a beaucoup discuté sur la signification à donner à divers attributs portés par la plupart des statues-menhirs : « crosses » sur les épaules, baudrier, ceinture, « objet » énigmatique, arme, etc, et aussi que Minerve couverte d'une armure, portait sur les épaules et la poitrine l'immortelle égide faite de la dépouille de la chèvre Amalthée, sa nourrice ?

Pourquoi alors ne pas essayer de faire le rapprochement qui s'impose tout naturellement à l'esprit ?

On reprochera sans doute à notre hypothèse de mêler la chouette, oiseau, à Minerve, déesse. C'est que primitivement et en conséquence de l'animisme qui a régné chez tous les primitifs l'homme a d'abord défié les animaux qui l'entouraient et les a anthropomorphisé ces dieux-animaux en les figurant, dans un stade intermédiaire avec un corps humain surmonté d'une tête d'animal, comme on le voit dans les frises assyriennes ou égyptiennes. Puis l'anthropomorphisation a été totale et les animaux qui étaient primitivement des dieux sont devenus les compagnons de ces dieux humanisés. C'est le cas de la chouette de Minerve dans la mythologie classique ; donc la représentation de la tête de chouette sur certaines statues-menhirs doit marquer, dans la préhistoire, un **stade** du passage de l'animal divinisé au dieu anthropomorphisé. Tout cela est logique et sans contestation possible ; c'est le processus qui a conduit de l'animisme primitif au polythéisme de type hellénique avec toute la kyrielle de contes étiologiques s'efforçant d'expliquer ce développement.

Peut-être aussi les déguisement en animaux des sorciers du paléolithique, tels ceux de la grotte des Trois-Frères, sont-ils eux aussi des chaînons d'un semblable processus. On sait, en effet, que le masque confère à celui qui le porte la personnalité qu'il représente ; en se déguisant en un animal divinisé l'homme participe à sa divinité et donc se trouve doté des pouvoirs exceptionnels dévolus à l'animal-dieu. Notons en passant, à propos du « sorcier des Trois-Frères » qui semble jouer d'une espèce

(2) Cdt OCTOBON : Statues-menhirs, Stèles gravées, Dalles sculptées, in *Revue anthropologique*. Oct.-Décembre 1931, pp. 297 à 576.

(3) P. COMMELIN : *Nouvelle Mythologie Grecque et Romaine*, Garnier, Paris.

d'arc musical derrière un bison qui retourne la tête, que nous n'hésitons pas à voir dans cette scène une figuration du mythe d'Orphée charmant les animaux.

En définitive, nous proposons d'appliquer aux figurations sculptées, gravées ou peintes « à tête de chouette » l'épithète de « **Minerves préhistoriques** », comme on l'a fait pour les « Vénus aurignaciennes ». Certes, nous n'ignorons pas qu'on a tenté à leur sujet de nombreuses autres explications et que certains savants espagnols ont proposé une hypothèse d'origine végétale et en ont fait des « idoles dendriques » en proposant pour elles le nom curieux de « dames de l'érable ». On a beaucoup parlé aussi de leur parenté avec les idoles égéennes en forme de violon. Quoiqu'il en soit, c'est toujours à une origine méditerranéenne qu'on a pensé.

Mais quelles que soient les origines et les influences qu'on puisse supposer aux unes et aux autres de ces figurations, elles ne peuvent s'expliquer sans une idée directrice ; or, nous ne croyons pas qu'on ait jamais pensé à voir dans la représentation de la chouette plus ou moins anthropomorphisée un stade d'une évolution devant aboutir à la Pallas-Athénée grecque ou à la Minerve latine.

Maurice L.A. LOUIS.

CONTES ET LÉGENDES

RECUEILLIS

DANS LE CANTON DE BESSE-EN-CHANDESSE
(PUY-DE-DOME)

CONTES

LA FILLE DU DIABLE

Il était une fois une famille très pauvre. Le fils décida de quitter la maison natale. Il marcha, marcha, marcha. Arrivé au pied d'une montagne, il rencontra une vieille dame ; celle-ci lui dit :

— Vous arriverez à un lac ; vous trouverez trois robes, vous prendrez celle qui est noire et vous irez vous cacher dans un buisson.

C'est ce qui arriva. Au bout d'un moment, il vit venir à lui une jeune fille qui courait. Elle lui dit :

— Je suis la fille du diable. Tu viendras avec moi faire les trois grands travaux de mon père ; suis-moi, je t'aiderai.

Il lui a rendu la robe et, arrivé vers un grand château, il vit entre les portes un homme à cornes : c'était le diable. Il lui dit :

— Ah ! te voilà enfin ! Tu vas commencer par aller labourer mon champ en une journée.

Ce champ était immense ; il était couvert de genêts et c'était impossible que le jeune homme puisse le labourer en une journée. Il pleura, il savait que le diable le ferait brûler tout vif. Au bout d'un instant, il vit arriver la fille du diable.

— Pourquoi ne laboures-tu pas ? lui dit-elle.

— Je n'ai pas de charrue.

— Je vais t'aider, lui répondit-elle. Vois-tu cette petite boîte ? Tu vas l'enfouir dans le sol et attendre.

Aussitôt dit, aussitôt fait. Au bout d'un moment, une forte explosion se fit entendre. Une fumée noire recouvrit le champ : celui-ci était labouré. Il arriva vers le diable, content de sa journée.

Le lendemain, le diable lui commanda de prendre une faux dans un hangar et d'aller couper les arbres d'un pré voisin. Avec une faux, c'était impossible. Il se lamenta, mais comme la fois

précédente la fille du diable arriva. Elle portait un panier contenant de petits boulets en pierre ; elle lui demanda :

— Comment ! tu n'as pas encore fauché ces arbres ?

Il lui répondit :

— Mais, c'est impossible.

— Je vais t'aider, lui dit-elle.

Et elle sema les petits boulets. Aussitôt, les arbres disparurent. Content d'avoir réussi, il rentra souper chez le diable.

Le lendemain matin, il fallait encore dénicher des pigeons ramiers en haut d'un mur lisse. Il essaya de l'escalader, mais en vain, il ne put y arriver. Il pleura. La fille du diable arriva encore une fois et lui dit :

— Allume un brasier, je serai la fumée. Tu prendras mes os et tu les mettras en guise d'échelle contre le mur. Tu dénicheras les pigeons. Tu prendras bien soin de ne pas oublier un seul os, sinon je boîterai et mon père le reconnaîtrait et nous ferait brûler vifs tous deux.

Aussitôt dit, aussitôt fait. Il rapporta les pigeons, remit les os dans le brasier. Il avait la phalange du petit doigt de la main. Elle est revenue vivante et lui était mécontent d'avoir oublié un os. Ils retournèrent chez le diable. La fille ne se présenta pas. Il ramena les pigeons au-devant du diable qui alla chercher sa fille. Il la trouva dans la grotte des Fédasses (?) où elle pleurait.

— Ah ! vilaine fille, lui dit-il, je t'apprendrai à aider ce vilain garçon !

— Ah ! lui dit-elle, je vous en supplie, père, pardonnez-moi !

Le diable s'en alla d'un air mécontent. Il y avait trois chevaux dans l'écurie du diable : le premier, rapide comme une flèche ; le deuxième, ordinaire ; le troisième, lent. La fille et le garçon prirent la fuite avec le cheval ordinaire. Le diable les poursuivit avec le cheval rapide comme une flèche.

Il les rejoint. La fille du diable jeta son mouchoir qui se transforma en rivière. Ensuite, elle jeta une boîte qui se transforma en lac. Après, elle jeta son chapeau qui se transforma en deux chemins. Eux prirent le bon chemin et le diable le chemin qui conduisait à un lac. Le cheval, n'ayant pas le temps de ralentir, tomba dans le lac où le diable se noya.

(Conté en mai 1953 par Yvon Armand, né le 15 avril 1942 au Breuil, hameau de la commune de Saint-Victor-la-Rivière, écolier à Besse-en-Chandesse ; il tient le conte de feu Pierre Besson, du Breuil.)

Conte-type n° 313. Ce conte est l'un des plus longs et des mieux construits du répertoire indo-européen ; Paul Delarue en analyse 118 versions dans son *Catalogue du Conte populaire français* ; c'est dire qu'il est fort apprécié chez nous. On en trouvera une version du Cantal dans le recueil de M.-A. Méraville, *Contes d'Auvergne*, Paris, 1956, p. 171, « La montagne rouge ».

PLEINPOUGNI

Son papa travaillait aux champs. Pleinpougni allait lui apporter le dîner. Un gros orage arrive. Pour se mettre à l'abri, il se met sous une feuille de chou. Un bœuf vient à passer, mange la feuille de chou et Pleinpougni.

Pleinpougni se met à crier dans le ventre du bœuf. Ses parents sont obligés de faire abattre le bœuf pour retrouver le Pleinpougni. Quand le bœuf a été abattu, pendant que le garçon boucher faisait sa cigarette, un loup passe et mange Pleinpougni qui était toujours dans l'estomac du bœuf. Alors le loup, pendant huit jours, il ne pouvait rien attraper parce que le Pleinpougni criait toujours dans son ventre :

— Méfiez-vous du loup, méfiez-vous du loup !

Huit jours après, le loup, qui avait une faim de loup, rentre dans un village pour prendre un mouton du troupeau d'un berger. A ce moment, le berger alerte tous les chasseurs du village qui font une battue et qui tuent le loup. Ils trouvent le Pleinpougni ; son papa et sa maman l'emportent chez eux et ils font une grande fête.

(Conté en mai 1953 par Yvon Armand, voir ci-dessus).

Conte-type n° 700, très populaire en France puisqu'il est représenté par une centaine de versions. Dans le seul département des Hautes-Alpes (Dauphiné), nous en avons recueilli 26 versions, publiées intégralement dans le Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes, n° 48, année 1956 (Joisten, **Le conte de Poucet dans les Hautes-Alpes**). La version du Brueil comprend les éléments de base du thème général (l'enfant avalé par un bœuf — ou une vache —, puis par un loup, et qui crie dans le ventre du loup pour avertir les bergers), mais bien des éléments qui existent ailleurs ont disparu ici. Le nom de **Pleinpougni**, en relation avec la petite taille du héros, se retrouve avec peu de variantes dans la Haute-Loire (**Prempougni**) (1), le Forez (**Plen Pougnet**) (2), en Auvergne (**Plampougnis**) (3), en Dauphiné (**Pleinpugnet**, **Pleinpugnit**, **Pleinpugnou**, **Pleinpung**) (4), etc. Dans son Folklore de l'Auvergne et du Velay (Paris, 1942, p. 314), Van Gennep reproduit l'affirmation de plusieurs de ses informateurs selon laquelle l'histoire de **Planpougnet** ou **Plein-pognet** est « connue dans tout le Velay et la majeure partie de l'Auvergne ».

(1) U. Rouchon, **Contes et légendes de la Haute-Loire**, Moulins, 1947, p. 26.

(2) P. Duchon, **Contes populaires du Bourbonnais**, Moulins, 1945, p. 77, note (d'après Pierre Gras).

(3) M.-A. Mérvaille, **Contes d'Auvergne**, p. 74.

(4) Cf. notre article cité.

LA VESSE (5) ET LE RENARD

Alors, ça commence déjà par le renard. Voilà que le dix-huit novembre il y a une foire à Besse. Ce jour-là, un propriétaire du Foyer qui allait vendre ses **fourmes** (6) au marché, quand il a été dans les bois, qu'il était pas encore trop jour, il a vu un renard couché sur le chemin. Le type, tiens, il arrête son cheval et descend de voiture. Il lui donne deux, trois coups de fouet, mais le renard il a fait le mort. Alors il attrape ça par la queue, il le jette dans la voiture. Hue ! il recommence son chemin. Allons-nous en, pardi ! Alors le renard, quand il a été à un pacage qu'on appelle la Mouré, il se réveille, il fait rouler une fourme par terre et puis il descend lui aussi. Il roule ça dans sa tanière. Quand l'homme a été à Besse, il a regardé dans sa voiture et le renard y était plus et il avait encore descendu une fourme.

Alors, le lendemain, le renard il va inviter la vesse pour lui aider à faire son champ à la Mouré, et il lui dit :

— Je te nourrirai bien, que j'ai des provisions.

Voilà que la **vesse** s'amène et ils commencent à piocher, pardi, à faire le champ. Voilà que tout d'un coup, ils avaient pas pioché bien longtemps, le renard il dit comme ça :

— On m'appelle pour tenir un enfant !

Un genre de baptême ! La **vesse** a dit comme ça :

— Ne t'arrête pas longtemps, que moi je suis crevée, je vais avoir faim.

— Pioche-toi, pioche-toi, je reviendrai bientôt !

De là, le renard a été manger de la fourme. Et puis, quand il avait mangé un peu de fourme, il allait boire un peu d'eau et il retournait piocher avec la **vesse**. Ça s'est reproduit trois fois. Finalement, la troisième, il avait presque fini. Alors voilà que le renard a dit comme ça :

— Ah ! tu n'attends pas une minute, toi, mais bientôt on s'en ira manger.

Seulement le renard avait mangé tout le milieu de la fourme et il avait fait caca dans la croûte ; puis il l'avait recouvert un peu. Alors la **vesse arrive**, qu'elle avait bien faim, et le renard lui dit :

— Mange, pardi !

Et la **vesse** attrape ça à pleines dents. Elle lui a dit comme ça :

(5) **Vesse** : femelle du loup.

(6) **Fourmes** : gros fromages.

— C'est pas bien bon ton affaire !

— Toi, tu es délicate !

En attendant, le renard lui avait fait piocher son champ toute la journée et elle avait encore été roulée.

(Conté en mai 1953 par Albert Chassagne, Thiaulaire, commune de Besse-en-Chandesse).

La vesse et le renard combine les contes-types n^{os} 1 (le vol de poisson — ou de fromage —) et 15 (le renard parrain). Il est fréquent, dans le cycle d'histoires du Loup et du Renard, que plusieurs types soient accolés de façon variable. Ici, le type 15 est altéré du fait que ne sont pas mentionnés, comme dans les versions complètes, les noms des prétendus filleuls, noms qui, en réalité, correspondent à l'état où se trouve le fromage ou le pot de ciel, après chaque visite que lui fait le renard ; ainsi, dans une version auvergnate publiée par M.-A. Mérauville (*Contes d'Auvergne*, pp. 67-73), ces noms sont : **Commencé**, **Au mitan**, **Achévé**.

LÉGENDES

DEUX HISTOIRES DE LOUPS-GAROUS

Les soirs à la veillée, papa me racontait les méfaits du loup-garou. En voici un : un jour des gens du village de Chaumeil étaient venus veiller au hameau de Jassat. En chemin, il rencontrèrent une brebis abandonnée qui bêlait. M. Laporte la chargea sur ses épaules. Au bout d'un quart d'heure de marche environ, quelle ne fut pas son émotion de voir la brebis devenir de plus en plus lourde ! Arrivé à l'entrée de Jassat, le fermier lâcha la brebis et lui dit : « *Tiu me crabes* » (Tu me crèves). L'animal répondit : « *Yeũ zãiro bien fatiguado, mãi bien pourta* » (J'étais bien fatiguée, mais tu m'as bien portée). Ce qu'il avait porté n'était pas une brebis, mais simplement un loup-garou.

Une autre fois un berger racontait que, tous les soirs, il fallait se lutter avec un loup-garou. Alors un homme courageux lui dit : « Eh ! bien, moi, je vais aller le lutter ». On disait qu'il suffisait de piquer le loup-garou pour lui faire perdre toutes ses forces. Ayant bien pris soin de s'armer de son couteau, le soir il partit. Arrivé dans le bois, il vit venir à lui un loup qui marchait dressé sur ses pattes de derrière. Le fermier lui dit : « C'est moi qui viens te lutter aujourd'hui ». Le loup-garou lui répondit : « *Paude vegni, sabe, me fasi pas pau* » (Tu peux venir, tu sais, tu ne me fais pas peur). La lutte s'engagea. Le fermier sortit son couteau et le piqua légèrement au bras droit. Le loup-garou lui dit : « Ah ! tu n'avais pas besoin de me piquer, j'en avais seulement pour deux jours ». La légende raconte que les loups-garous

servaient un certain temps et étaient payés bien cher par leurs chefs.

(Extrait de l' « Echo du Lac Pavin », Journal de la Coccinelle, Coopérative scolaire de Besse, décembre 1952, 18^e année. *Les Histoires de la Veillée. Les méfaits du Loup-Garou*. Texte rédigé par Yvon Armand, né le 15 avril 1942 au Breuil, voir ci-dessus.)

Le premier récit n'est pas spécifiquement un récit de loups-garous, mais une version de la légende bien connue de l'**Animal qui se fait porter**, dont Sébillot publie une version auvergnate (1) et à laquelle René Nelli consacre une courte notice (2). Il conviendrait de reprendre à une échelle plus vaste l'étude d'ensemble du thème, ainsi que de certains thèmes voisins tels que **L'Animal qui grossit**, ou **qui s'allonge**, ou **qui s'alourdit** ; on aboutirait sans doute à d'intéressantes perspectives.

Le deuxième récit découle des croyances les plus classiques relatives aux loups-garous « dont l'existence, dit Van Gennep, semble avoir été admise généralement en Auvergne, Velay et Gévaudan » (3).

LA CHASSE VOLANTE

I. — Un soir à la veillée, vers dix heures, on avait mangé la soupe, j'ai entendu la Chasse Volante. Les chiens aboyaient, l'homme les appelait : té té té té ! Ça faisait pas beau : de la neige et du vent ; on ne voyait rien. On croyait que c'était un chasseur de renard, mais pas du tout ! Après, c'est monté plus haut que la maison. C'était peut-être de la **physique** (magie). (Conté en mai 1953 par M. Berger, 76 ans, Serba, com. de Besse-en-Chandesse).

II. — Mon père avait vu la Chasse Volante en allant chercher les vaches. Il y avait des chiens et des chats mêlés entre les vaches et un bonhomme qui criait : to to to, to to to ! (Jean Verner, 81 ans, cultivateur, Besse-en-Chandesse).

Ces deux témoignages d'un thème attesté en France dès la fin du XI^e siècle (1) prouvent que, dans la région de Besse, la croyance à la Chasse Volante était encore vive au moment de l'enquête, du moins chez quelques personnes âgées. Van Gennep signale pour les trois départements auvergnats quatre références qui font apparaître trois autres dénominations de la Chasse : le **Grand Veneur**, la **Chasse Royale** et la **Chasse Gayère** (2).

(1) Sébillot, *Littérature orale de l'Auvergne*, Paris, 1898, p. 197.

(2) Nelli, *Note sur la Bête qui se fait porter*, « *Folklore* », n^o 47, pp. 8-9.

(3) *Folklore de l'Auvergne et du Velay*, p. 320.

(1) Cf. Dontenville, *Les Dits et Récits de Mythologie française*, Paris, 1950, p. 20.

(2) *Folklore de l'Auvergne et du Velay*, pp. 321-323.

LA PELOTE DE LAINE MAGIQUE

En revenant du marché, une paysanne trouva sur son chemin une grosse pelote de laine qu'elle ramassa et mit dans son sac. Au bout d'un moment, la pelote rougit et fit explosion sans toutefois endommager le sac qui, d'un bond, alla se percher au sommet d'un arbre. La femme, toute désespérée, alla récupérer son sac et rentra chez elle sans autre mésaventure. Le soir, son mari, qu'elle avait mis au courant, se rendit à l'écurie pour traire les vaches : hélas ! elles avaient toutes disparu. Les ayant cherchées partout, il les retrouva enfin à la cime du toit. Il monta sur le toit, mais dès qu'il y fut, les vaches étaient redescendues. Il descendit : les vaches remontèrent. Ce manège se répéta pendant plusieurs jours. Lorsque d'elles-mêmes les vaches revinrent à l'écurie, elles s'attachèrent toutes seules à leurs chaînes. Cependant, le même jour, le cheval « s'envola » pour aller se cacher derrière un buisson, loin du village. Laisse en liberté, il s'enfuit plus loin encore, dans un bois, jusqu'au jour où on réussit à le ramener à l'écurie. Depuis lors, plus personne dans cette famille ne ramassa d'objet trouvé en chemin.

(Conté en mai 1953 par Yvon Armand, natif du Breuil, voir ci-dessus.)

Ce récit rappelle, en son début, la transformation du lutin en pelote de fil ou de laine, relativement rare dans le folklore français comme le remarque avec justesse Van Gennep (1), et s'apparente, pour la suite, à des phénomènes de « maisons hantées » expliqués tantôt par l'action d'un sorcier tant par celle d'un esprit.

LA TEMERITE PUNIE

Dans une écurie où l'on veillait, deux femmes conversaient avec vivacité, chacune prétendant que rien ne pourrait l'effrayer. « Je parie, dit l'une, que tu n'irais pas sous l'arbre qui est au fond du pré, à minuit. — Je ne suis pas peureuse, répondit l'autre, et j'irai si tu me laisse emporter mon chat dans mon tablier. — Je te l'accorde, mais lorsque tu seras sous l'arbre, tu diras par trois fois : « Je suis sous l'arbre chez Picailla ! » C'est ce qu'elle fit ; mais dès qu'elle eut prononcé les paroles fatidiques, une voix

(1) Qui cite, du thème, trois localisations auvergnates, une bretonne et un piémontaise (*Folklore de l'Auvergne et du Velay*, p. 319), liste à laquelle on ajoutera les six versions ou simples attestations ardéchoises publiées ici-même (Joisten, *Notes sur le folklore de l'Ardèche*, « Folklore » n° 96, pp. 12, 14-15), et une version de Dordogne recueillie par C. Seignolle (*Le Diable dans la tradition populaire*, Paris, 1959, p. 24).

SUPPLÉMENT AU TOME XVII

27^e Année — N^o 2

ÉTÉ 1964

“ FOLKLORE ”

Organe de la

Fédération des Groupes Folkloriques et des Sociétés
de Danse Populaire du Midi de la France

(Affiliée à la Confédération Nationale des
Groupes Folkloriques pour la Culture Française)

Nîmes, le 20 Août 1964.

Mes chers Amis,

Où en sommes-nous depuis cette mémorable journée du 24 Mai dernier à BRIOUDE, date de la création de notre Fédération ?

Les statuts ont été déposés à la Préfecture de l'Hérault le 25 Juin 1964 (récépissé N^o 4.439). La déclaration a été publiée au J. O. N^o 155 du 4 Juillet 1964, page 5.919, et la demande d'agrément a été effectuée en date du 31 Juillet 1964.

Sachant, pour chacun et pour tous l'importance du sujet dont nous avons à débattre, de l'option que nous proposons à tous, il nous apparaît indispensable de redire combien nous sommes respectueux des débats de conscience suscités par l'évolution en cours.

Que chacun sache que ceux à qui confiée la responsabilité de la Fédération ne jugent, ni ne critiquent, ni ne condamnent ceux qui pensent différemment.

Les décisions lourdes de conséquences que nous aurons à

prendre exigent d'éviter les procès d'intentions, de reconnaître la bonne foi, de situer le débat à son niveau, celui de notre responsabilité présente et future à l'égard du monde folkloriste de France et d'ailleurs.

Les valeurs de l'humanité ont leur source dans une conception de la personne.

Centre de la société, par la possibilité de penser, de choisir, de souffrir, d'assumer sa vie, en un mot, par sa conscience, l'homme trouve sa grandeur inaliénable.

Cette conscience incarnée doit être respectée, la société doit être conçue pour son épanouissement. L'homme, Esprit et Corps, être unique, commande notre action, ses exigences et ses luttes.

Pour répondre aux nombreuses tâches qui nous sollicitent, il y a urgence à créer les conditions d'un engagement du plus grand nombre.

Il ne convient pas de vouloir imposer nos principes, notre système de pensée, mais de rechercher l'accord, la fidélité à des conceptions communes, partagées par tous, ceci en vue de l'édification d'une Fédération conforme à nos exigences.

Il ne s'agit pas de nier les motivations personnelles, celles-ci sont souhaitables et respectables, elles doivent enrichir l'ensemble et concourir à la définition d'une pensée, d'une morale et d'objectifs communs, à condition qu'elles soient en concordance avec l'exigence première : le respect de la personne humaine.

Quelle force aurait une organisation où l'esprit de dialogue, de tolérance, mobiliserait les énergies en vue d'une société démocratique dans laquelle les hommes assureraient au sein des groupes la satisfaction de leurs besoins matériels ?

En engageant cet effort pour UNIR, nos diverses sociétés, dans la Fidélité à l'essentiel, nous leur donnons la chance d'œuvrer ensemble.

La Fédération, en prenant ces responsabilités, mise sur l'homme, sur les valeurs qui sont en lui et sur l'extraordinaire potentiel de rassemblement des folkloristes unis par les mêmes aspirations, dans le même but.

La convergence des hommes et des idéaux, pour réaliser les conditions optima de rassemblement est notre But.

Aux folkloristes, nous ne dirons qu'une chose : c'est pour eux, par eux, avec eux, dans le respect sacré de leur conscience, dans l'affirmation de leurs droits et de leurs devoirs que nous voulons transformer la société, la rendre plus fraternelle, plus humaine, plus juste.

En conclusion, redisons que, désireux de voir respecter leur

conscience, vos responsables veulent que soit aussi profondément respectée celle des autres.

A nous tous, d'être les hommes qui vivent dans la Fidélité, le Progrès et l'Espérance.

Le Président-Adjoint :

André SAINT-LEGER.

INFORMATIONS

Que les Groupes et Sociétés qui n'ont pas encore acquitté leur cotisation de 1964 veuillent bien faire l'effort de s'en libérer au plus tôt.

Ils éviteront à notre Secrétariat de leur adresser un rappel à ce sujet et permettront à la trésorerie fédérale de faire face à ses obligations.

Merci d'avance.

* * *

Le Bureau Fédéral n'est pas encore en possession de tous les rapports d'activité de chaque société.

Le Président-Adjoint demande expressément à chaque Président ou Secrétaire de lui adresser un rapport d'activité de l'année 1964, même « néant », afin de faire le rapport d'ensemble de la Fédération, en temps utile, ce qui permettra d'obtenir une subvention au profit de notre Fédération.

D'autre part, ne pas oublier d'adresser en même temps que le rapport d'activité, l'état des Maîtres de danses diplômés de chaque société en vue de constituer le tableau de l'Ordre des Maîtres de Danses de la Fédération, avec tous les renseignements demandés, sur chacun d'eux, sur la lettre, en date du 5 Août 1964, que le Président-Adjoint a adressé à toutes les sociétés.

Enfin, il est demandé également de faire connaître au Président-Adjoint, tous les membres de la Fédération qui sont membres du Félibrige et leur grade (Majoral, Mestré d'Obro, etc...).

STATUTS

de la Fédération des Groupes Folkloriques et des Sociétés de Danse Populaire du Midi de la France

Article Premier. — La Fédération des Groupes Folkloriques et des Sociétés de Danse Populaire du Midi de la France est essentiellement constituée par la fusion de la Fédération des Groupes Folkloriques du Languedoc-Rouergue (Fédération des Groupes Folkloriques de Langue d'Oc) fondée à Montpellier le 13 Juillet 1957 et agréée par le Ministère de l'Education Nationale sous Numéro 34-31 comme association d'Education populaire le 27 Février 1961 et de la Fédération des Maîtres de Danses et des Groupes Folkloriques et de Farandoles du Midi, créée le 6 Novembre 1926 à Nîmes (J.O. du 11 Novembre 1926 - page 12.104).

Cette fusion a été réalisée selon le vœu unanimement exprimé par les groupes constituant les deux Fédérations.

Article 2. — Les buts de la Fédération des Groupes Folkloriques et des Sociétés de Danse Populaire du Midi de la France sont :

1°) de créer une liaison permanente et efficace entre les Groupes Folkloriques ayant leur siège social sur les territoires des anciennes provinces du Midi de la France et aussi avec les Groupes d'originaires de ces provinces résidant en France et à l'étranger, mais exerçant une activité spécifiquement méridionale, afin de leur permettre de se connaître, de s'épauler mutuellement et de défendre en commun leur patrimoine folklorique et populaire dans ses divers aspects ;

2°) exercer une propagande amicale pour se procurer mutuellement des engagements et des sorties ;

3°) préserver les coutumes et les danses méridionales contre toutes atteintes extérieures ;

4°) valoriser le patrimoine folklorique méridional en organisant des réunions d'étude et des auditions de danse dans les groupes adhérents en vue de la délivrance de diplômes attribués dans les conditions fixées par un règlement spécial élaboré par l'Assemblée Générale ;

5°) apporter tous leurs soins et leur appui à la formation des Maîtres de Danse et des cadres folkloriques des provinces du Midi de la France ;

6°) publier, dans son bulletin périodique les travaux de ses membres relatifs au folklore méridional.

Article 3. — La durée de la Fédération est illimitée.

Article 4. — Le siège de la Fédération est au domicile de son Président. Ce siège pourra être modifié sur simple décision de l'Assemblée Générale.

Article 5. — Ces groupes adhèrent à la Fédération en la personne de leur Président *ès-qualité*.

Article 6. — La Fédération se compose de :

- a) Membres d'Honneur,
- b) Membres Honoraires,
- c) Membres Actifs.

Le titre de membre honoraire peut être décerné par le Conseil de la Fédération aux personnes qui rendent ou ont rendu des services signalés à la Fédération. Ce titre confère aux titulaires le droit de faire partie de l'Assemblée Générale mais avec voix consultative seulement. Ils ne sont pas tenus de payer une cotisation annuelle.

Article 7. — Les Présidents des groupes adhérant à la Fédération ainsi que leurs Maîtres de Danse (de chant et de musique, éventuellement) constituent le Conseil de la Fédération. Ils peuvent (le cas échéant, mais avec voix consultative seulement) se faire assister du secrétaire général de leur groupe. Les décisions du Conseil sont prises à la majorité relative, le vote par correspondance étant admis. En cas d'empêchement d'un Président de Groupe, celui-ci est de droit, remplacé par son vice-président ou par le secrétaire général ou par tout membre du bureau désigné par lui et pourvu des pouvoirs nécessaires.

Article 8. — Pour faire partie de la Fédération, les futurs groupes adhérents devront être présentés par un groupe parrain déjà membre de la Fédération et adresser une demande écrite au Président. Ce dernier soumettra à l'agrément de la plus prochaine Assemblée Générale statutaire les demandes d'adhésion qui seront décidées par un scrutin secret dans lequel sera requise la majorité absolue. Mais en attendant leur adhésion définitive, les Groupes ayant sollicité leur entrée dans la Fédération seront admis dès le dépôt de leur demande comme membres stagiaires sans que cette situation provisoire puisse leur donner aucun droit dont ils prétendraient se prévaloir par la suite.

Article 9. — Le bureau de la Fédération est composé d'un Président, d'un Président-Adjoint et d'un certain nombre de vice-

présidents (de telle sorte que les diverses régions : Languedoc, Provence, Rouergue, Roussillon, Gascogne, etc... soient représentées au sein du bureau) élus pour quatre ans à la majorité absolue (ou à la majorité relative au troisième tour de scrutin en cas de deux ballottages successifs). Le bureau administratif de la Fédération : secrétaire général, trésorier, archiviste, etc..., est celui d'un des présidents, de manière à faciliter sa tâche administrative. Ce bureau est chargé de l'exécution des décisions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

Article 10. — Une cotisation annuelle, fixée par l'Assemblée Générale, est due pour l'année en cours par chacun des membres actifs lors de son admission dans la Fédération. Cette cotisation est destinée à couvrir les frais de fonctionnement ; elle doit être versée dans le courant du mois de Janvier.

Article 11. — Le bureau de la Fédération organisera chaque année, à une date qui sera fixée après entente entre les membres actifs et au siège de l'un des Groupes adhérents, une Assemblée Générale statutaire chargée d'examiner et de régler les affaires de la Fédération. En outre, cette assemblée pourra tenir une ou plusieurs séances consacrées :

- a) à l'étude des problèmes relatifs aux danses et aux chants méridionaux d'après un programme adopté par le Conseil,
- b) à l'audition publique des candidats aux divers diplômes de la Fédération présentés par les Présidents des groupes adhérents. Les détails de ces auditions seront fixés par un règlement spécial élaboré par le bureau et soumis à l'approbation du Conseil.

En ce qui concerne les Groupes d'expression provençale ou rhodanienne, il pourra être organisé en dehors des Assemblées générales, des « Assauts de Danses » suivant les coutumes locales et régionales, et conformément au règlement rédigé spécialement à cet effet.

Article 12. — Les membres de la Fédération peuvent faire état, s'ils le désirent, dans tous leurs documents : papier à lettres, affiches, bulletins, de propagande, articles de presse, etc..., de leur appartenance à la Fédération des Groupes Folkloriques et des Sociétés de Danse Populaire du Midi de la France. Ce qui leur impose, en contre-partie, de maintenir au niveau le plus élevé la réputation et la tenue de la dite Fédération.

Article 13. — Le bureau communiquera aux Groupes membres, les noms et adresses des responsables des Groupes constituant la Fédération, afin qu'ils puissent, s'ils le désirent, entrer directement en contact avec eux, cependant, par mesure de courtoisie, il est recommandé de faire passer par le bureau, qui transmettra toujours la correspondance inter-groupes.

Article 14. — Les Groupes Folkloriques constituant la Fédération doivent obligatoirement exercer une activité effective et désintéressée. En conséquence, les groupes en « sommeil » ne peuvent être admis dans la Fédération. Dans le cas où un groupe déjà adhérent à la Fédération rentrera en « sommeil », il pourra continuer, s'il le désire, d'appartenir à celle-ci, mais il perdra provisoirement toute compétence dans les Conseils de la Fédération. Il reprendra tous ses droits dès son retour à l'activité.

De même, les groupes et associations ayant pour objectif de procurer par leurs exhibitions, des ressources personnelles à leurs membres ne peuvent être admis dans la Fédération.

Article 15. — Toutes les fonctions exercées dans la Fédération sont volontaires et gratuites.

Article 16. — La Fédération s'interdit formellement toute ingérence dans les affaires intérieures des groupes adhérents.

Article 17. — La Fédération est représentée en justice et dans les actes de la vie civile par le Président. Le représentant de la Fédération doit jouir du plein exercice de ses droits civils.

Article 18. — La Fédération pourra s'adjoindre un « Conseil scientifique » comportant des personnalités étrangères à la Fédération et chargé de l'étude des problèmes qui lui sont soumis par cette dernière. Elle pourra également s'adjoindre un « Conseil de l'Ordre des Maîtres de Danse » dont la composition et les attributions seront fixées par un règlement intérieur soumis (comme pour le Conseil scientifique) à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Article 19. — Toute proposition de modification aux présents statuts devra être soumise à l'Assemblée Générale et présentée un mois avant sa réunion.

Article 20. — Sont valables, jusqu'à leur remplacement par des textes nouveaux les annulant explicitement, les règlements divers régissant les deux Fédérations constituant avant fusion la Fédération des Groupes Folkloriques et des Sociétés de Danse Populaire du Midi de la France.

Sont légalement valables les dispositions générales, non indiquées dans les présents statuts et édictées par la Loi du 1^{er} Juillet 1901 sur les associations.

Article 21. — La Fédération des Groupes Folkloriques et des Sociétés de Danse Populaire du Midi de la France est qualifiée par les présents statuts à adhérer à la Confédération Nationale des Groupes Folkloriques pour la Culture Française, association

d'éducation populaire agréée par le Ministère de l'Education Nationale et à constituer la « Fédération du Midi » de cette Confédération.

Article 22. — Les présents statuts ont été approuvés et adoptés par les Assemblées Générales tenues : 1°) à NIMES, le 22 Mars 1964, par la Fédération des Maîtres de Danse et des Groupes Folkloriques et de Farandoles du Midi ; 2°) à BRIOUDE (Hte-Loire), le 24 Mai 1964, par la Fédération des Groupes Folkloriques du Languedoc-Rouergue (Fédération des Groupes Folkloriques de Langue d'Oc).

Fait à BRIOUDE, le 24 Mai 1964.

Les Présidents :

M.L.A. LOUIS - A. SAINT-LEGER.

lui répondit : « Si ce n'était ton compère le chat, on viendrait t'accompagner ! » Tremblante de frayeur, la femme retourna en courant à l'écurie ; quand elle ouvrit la porte, le chat sauta hors de son tablier et la porte se referma brutalement sur elle en lui callant les talons de ses sabots. Elle alla s'asseoir sur la paille et se trouva mal.

(Recueilli au Breuil, en mai 1953.)

Il est clair que le but visé par ce récit est de donner une leçon aux esprits forts. (Cf. Dauzat, **Contribution à la littérature orale de la Basse-Auvergne**, 2^e éd., p. 16). Nous lui connaissons des parallèles français, dont la forme parfois diffère, mais dont la tendance moralisatrice, qui en est la base, reste la même.

Charles JOISTEN.

A propos d'une Légende de la Montagne Noire

Dominant le versant nord de la Montagne Noire, entre la Fontaine des Trois Evêques à l'est et le Pic de Nore à l'ouest, se dresse sur la crête, à 1007 m., le Roc de Peyremaux. Enorme chicot de gneiss, quadrillé de fissures de sorte qu'il donne l'impression d'un « amas » de rochers empilés les uns sur les autres, il est visible de fort loin vers le nord, tel une étrange verrue sur le profil de la montagne. Il fait pendant au Pic de Montalet (1260 m) où culminent, au delà de la vallée du Thoré, vers le nord, les Monts de Lacaune. Il a frappé l'imagination populaire, et voici l'une des légendes qu'il a suscitées ; elle n'est plus guère racontée de nos jours.

A Peyremaux et à Montalet vivaient deux géants. Ils furent d'abord bons amis, et, par les journées claires, ils s'envoyaient de loin des signaux d'amitié. Mais un jour, nul n'en sut la cause, la discorde éclata. Des insultes, on en vint aux menaces, puis enfin aux coups : ramassant tout ce qui leur tombait sous la main en fait de projectiles, réciproquement ils se lapidèrent. Et, chose étrange, tous ces rochers qu'ils se lançaient avec adresse, tombant les uns sur les autres, formèrent deux « monceaux » sous lesquels les deux géants gisent ensevelis.

Deux pierres seulement manquèrent leur but : elles s'entrechoquèrent au-dessus de la vallée et tombèrent l'une à côté de l'autre, à peu de distance de la rivière. On les voit au bord de la route nationale 112, à l'entrée du village de Lacabarède : deux menhirs en forme de stèle arrondie, séparée par une croix. On raconte dans tout le pays que ces pierres ont fait le tour de la terre, qu'elles se rapprochent peu à peu l'une de l'autre et que lorsqu'elles se toucheront, ce sera la fin du monde.

Cette légende en rappelle d'autres du même type. D'abord dans la région : certains parlent d'un géant qui vivait au Pic de Nore ; d'autres disent que le menhir de St-Salvayre, au-dessus d'Alet, serait échappé de la main d'un géant qui jouait au palet. Dans d'autres régions de France, on en trouverait d'autres, telle l'histoire du géant Yéous raconté par George Sand et que Jean Fourcassié a publiée, avec des notes très approfondies, chez Privat, à Toulouse, en 1940. George Sand localise la légende sur un sommet des Pyrénées : un géant dont le nom lui paraît l'équivalent local de Jupiter, à qui sont dédiés divers lacs ou sommets

pyrénéens, habitait une énorme pierre sur un sommet rocheux ; un jour, à midi, une avalanche de pierres vient écraser la maison du berger construite au bas de la pente : « le géant Yéous n'est plus sur son contrefort de rochers, il s'est abattu sur notre maison et couvre de sa masse disloquée notre jardin et la plus grande partie de notre enclos » et « le berger était écrasé là-dessous... Le fils lutte contre le géant pour reconquérir le pâturage enfoui sous les blocs et pendant ce travail d'Hercule, il voit chaque nuit, derrière lui, haut comme une pyramide, le géant dont la base occupait tout le fond de l'enclos... « Mais à mesure que je le regardais, il changeait d'apparence : sa base se rétrécissait comme une gaine, son corps prenait un air de forme humaine, sa tête se dessinait comme une boule... C'était une vraie statue, mais si haute que je ne pouvais pas distinguer la figure... Je le criblai de pierres. Je l'atteignis enfin au milieu du visage, sa tête temba... » Il disparaît aux premières lueurs du jour, laissant l'enclos englouti et poudreux.

Or, dit Fourcassié, « George Sand, en imaginant le géant Yéous, transporte dans les Pyrénées les légendes du Berry ». Dans les Légendes Rustiques, parues en 1857, elle parle de pierres étranges : « quelquefois, on passe auprès de ces pierres sans les voir : c'est qu'en réalité, dit-on, elles n'y sont plus. Elles ont été faire un tour de promenade et il faut s'éloigner le plus possible du chemin qu'elles doivent prendre pour revenir à leur place accoutumées... Elles sont aussi bêtes que méchantes et se trompent quelquefois de gîte... Elles font du dommage... Mais le plus prudent est de ne pas avertir le propriétaire, car, quand même il y mettrait douze paires de bœufs, il se pourrait bien qu'elles prissent fantaisie de l'écraser ». Et, plus loin, elle rapporte la frayeur d'un meunier qui, une nuit, se trouva nez à nez avec trois hommes de pierre qui se promenaient.

Mais de telles légendes existent un peu partout dans le monde. En voici une du peuple maya, relatée au Guatemala dans le Livre du Conseil, écrit en 1554 en caractères latins, peu après la conquête espagnole. « En ce temps-là, il n'y avait qu'une lumière confuse à la surface de la terre, il n'y avait pas de soleil. Mais un géant nommé Gukup Caküx, prétendit être à la fois le soleil et la lune. Ce n'était pas véritable. Il n'était qu'un vaniteux cruel et maladroit. Deux divinités authentiques, deux frères, Hunahpu et Ixbalanque, décidèrent de mettre fin à la jactance du géant. Ils se rendirent à l'endroit où il avait l'habitude d'aller manger des fruits et le guettèrent ; puis, avec leurs sarbacane, ils lui envoyèrent les germes d'une maladie. Le géant tombe, mais il n'est pas mort ; lorsque Hunahpu se précipite sur lui, Gukup lui arrache un bras. Puis il rentre chez lui auprès de sa femme Chimalmat et de ses deux enfants.

« Les jumeaux, cependant, (Hunahpu et Ixbalanque) vont

trouver leurs grands parents, deux vieillards à cheveux blancs (sans doute divinités primordiales). Avec leur aide, Gukup est puni, ainsi que sa femme ; tous deux meurent et Hunahpu récupère son bras.

« Restaient les deux fils du géant : l'aîné Zicpana se baignait dans une rivière lorsque passèrent quatre cents jeunes gens, qui, à eux tous, transportaient un arbre énorme dont ils voulaient faire le pilier central de leur maison. Zicpana les interpella et leur demanda ce qu'ils faisaient. Sur leur réponse, il leur proposa de transporter lui-même la poutre, ce qu'il fit. Les jeunes gens lui demandèrent de venir le lendemain pour les aider encore. Mais entre eux ils complotèrent, trouvant scandaleux qu'un seul homme fit le travail de plusieurs. Ils projetèrent de creuser un grand trou, d'y faire descendre le géant et de l'y enterrer. Zicpana ne fut pas dupe : quand on lui demanda de creuser le trou, il le fit, mais de telle sorte qu'il se ménagea une sortie. Et quand les jeunes crurent l'avoir enterré, il se sauva. Les jeunes gens fêtèrent ce qu'ils croyaient leur victoire, en s'enivrant pendant quatre jours. Sur quoi Zicpana réapparut et les massacra. Et les jeunes gens furent transformés en étoiles, la constellation des Pléiades. Pour les venger, les deux jumeaux trompèrent Zicpana en l'attirant avec une écrevisse de bois et l'enterrèrent vivant.

« Après quoi, les jumeaux mirent aussi à mort Caprakan, qui était un génie des montagnes et des tremblements de terre. Pour cela, ils lui firent manger un oiseau qu'ils avaient rituellement consacré en l'oignant de terre blanche, et cette nourriture maudite causa la mort du dernier géant. »

Ces diverses légendes sont, évidemment, le témoignage d'anciennes cosmogonies, les géants étant d'anciens héros ou d'anciens dieux. Cela apparaît d'une manière imprécise dans la légende de Peyremaux, conservée par la tradition orale, et dans celle du géant Yéous, modifiée par la création littéraire et la transposition géographique. Mais cela est frappant dans la légende maya, fixée par écrit à une époque où le christianisme n'avait encore ni remplacé ni modifié les croyances du peuple guatémaltèque.

Toutes ces légendes ont pourtant des traits communs.

- Les géants y apparaissent comme des génies des montagnes.
- Ils sont en rapports avec des pierres, qu'elles soient en place ou dressées comme les hommes. (Il est intéressant de noter qu'en Algérie les populations avaient vu d'un mauvais œil les Français déplacer les pierres des champs : elles étaient les demeures des djinns).
- Ils finissent enfouis.

- Ils pratiquent le lancer (Peyremaux), le jeu du palet (Alet) ou de la balle (Guatémala); c'est là un rite de signification magique et cosmique.
- Ils sont en rapports avec un couple de jumeaux : les deux frères de la légende maya, qui personnifient le soleil et la lune ; les deux pierres de Lacabarède qui, ayant fait le tour de la terre ont bien pu signifier le mouvement apparent des astres, et, aussi bien, précisément du soleil et de la lune. (Disons encore que la plus ancienne tradition aryenne, d'après la Mythologie en deux volumes — Mythologie des forêts et des steppes et Mythologie des montagnes et des mers — publiée chez Larousse et qui nous a donné la légende maya, connaissait un couple de jumeaux divins, absorbé et fixé par le mythe grec des Gémeaux.)

Simone BRISSAUD.

NOTE COMPLÉMENTAIRE :

“ Les Géants Légendaires du Lauquet ” (Aude)

Il nous paraît très pertinent de publier ici, en appendice au travail de S. Brissaud, la courte légende recueillie par l'Abbé Ancé, sur « Les Géants Légendaires du Lauquet ». Il ne s'agit pas, à vrai dire, d'une nouveauté puisque A. Fages l'a faite connaître en 1943 (1), mais elle est peu connue et se doit d'être revalorisée. L'on verra que les thèmes essentiels des « contes à géants », dûment signalés par l'auteur de l'étude ci-dessus, apparaissent également de façon fort nette dans la légende des Géants du Lauquet.

« Il était une fois, il y a bien longtemps, un géant qui s'appelait Brau, qui était d'une forte peu ordinaire ; qu'on se figure, pour s'amuser, il jouait au palet avec des meules de moulin. Il aimait à dormir, et parfois, quand les voyageurs passaient près du fleuve (?) au fond du ravin, ils entendaient comme un roule-

(1) A. Fages : **Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude**, T. XLVI, 1943, p. LXIV, d'après une « Histoire de Clermont-sur-Lauquet (Aude) », manuscrit inédit et probablement égaré aujourd'hui de l'Abbé Ancé.

ment de tonnerre lointain : c'était le géant qui dormait là-bas, sur la cime du mont le plus haut, au pied du mur rocheux des trente-six vents. Ce géant n'était pas heureux ! Car un autre géant, nommé Bacou, venait souvent troubler son sommeil. Il était de loin, des rives arides du Lauquet, et avait le don de commander aux bêtes féroces.

« Un jour Brau fut réveillé en sursaut par un bruit sempiternel qui venait de l'autre rive du fleuve. C'était Bacou qui avait fait venir à lui tous les loups du pays pour que leurs hurlements empêchent de dormir Brau. Celui-ci, pris de colère, arracha un bloc de pierre qu'il lança, de toutes ses forces, sur celui qui venait troubler son sommeil. La terre trembla quand le cailloux vint se planter à sept pieds et demi de Bacou qu'il renversa et le couvrit de poussière pareille à une brume basse ; et les sources coulèrent, pendant une heure, trouble. Bacou, pris d'une grande frayeur, vint à grandes enjambées, se cacher dans un trou, près des tours, sur les bords du Lauquet. Ses gémissements firent écrouler une partie du château (de Clermont) et depuis, afin que les murs encore debout ne viennent fermer à jamais sa demeure, on ne l'entend plus. Par les matinées froides, si tu veux savoir s'il y est encore, penche-toi sur « l'Aven de l'Orte » et tu sentiras la chaleur de sa respiration ».

J. GUILAINE.

VIEILLES CHANSONS OU COMPTINES DU DÉPARTEMENT DE L'AUDE

Ces quelques chansons ou comptines furent entendues chanter par une femme âgée morte en 1920. Elle avait habité des villages de la Montagne-Noire (Labastide-Esparbairénque et Lespinassière) ou du Razès (Saint-Martin-de-Villéréglan et Pomas).

Les airs en étaient jolis, certains traînaient un peu sur les finales des phrases à cause, probablement, d'un accompagnement de cornemuse.

Quelques-unes étaient un peu gaillardes, les petites filles d'autrefois, elles-mêmes, avaient la gaieté un peu gauloise.

CANSOU DAL NIGAUDAS

L'aoutré jour à la prouménado }
Rencountrèri l'Isabellou } bis
Seito a l'oumbretto d'un bouissou
A sa quounouillo que fialabo
Me quant me ne soui approuchat
Le fus en terro y es toumbat.

L'éi amassat amé intelligenso }
En pensan d'estre pla pagat } bis
Ello me n'a rémerciat
Et me na dit per récoupenso
Ou'èri un for brabe goujat
Aquis atal que m'a pagat.

« Bello bous démandi paï gaire » }
Per pago de ma bouno actiou } bis
Yeu bous démandi qu'un poutou
Me semblo que ba pouyei fairé
Bous le démandi tendromen
Dounai me le sarei countent.

— *Galan boulets qu yeou bous bas digué* }
Galan bous siets un nigaoudas } bis
Per un poutou an uno fillo
Aquo ne se démando pas
Et si basgesse saput fa
Baouyets agut sen démanda. »

Traduction :

L'autre jour à la promenade
J'ai rencontré la petite Isabelle
Assise à l'ombrette d'un buisson
Filant sa quenouille
Et quand je me suis approché
Le fuseau en terre est tombé.

Je l'ai ramassé avec intelligence
En pensant être bien payé.
Elle m'en a remercié
Et m'a dit pour récompense
Que j'étais un bon garçon
Voilà comment elle m'a payé.

« Belle, je ne vous demande pas grand'chose
Pour paiement de ma bonne action
Je ne vous demande qu'un baiser
Il me semble que vous pourriez le faire
Je vous le demande tendrement
Donnez-le moi, je serai content.

— Galan vous voulez que je vous le dise
Galan vous n'êtes qu'un grand nigaud
Un baiser a une fille
Cela ne se demande pas
Et si vous aviez su vous y prendre
Vous l'auriez eu sans le demander. »

COMPLAINTÉ

(Elle se chantait en partie en patois en partie en français.)

Venez ouïr complainte petits et grands
D'une fille muette, parmi le temps
Gardant ses brebinettes le long d'un pré
Où la Vierge Marie la fut trouver

En lui disant : « Bergère, belle Isabeau
Il faut que tu me donnes l'agneau plus beau
— Prenez, prenez Madame, prenez l'agneau
Sont tous à vos services petits et gros. »

Mais la pauvre fillette des jours après
Morte dans sa chambrette fut retrouvée
En tenant une lettre dedans sa main
De la part d'un grand maître, Dieu souverain.

*Soun pairé amai sa mairé n'en pas pouscut
Suncop un archébesque que n'es bengut
« Ouvre ta main bergère, ouvre ta main
De la part d'un grand maître Dieu souverain. »*

*Dessus aquello lettro yan attrapat
Qu'aquello paouro fillo n'abio junat
N'abio junat las beillos, lous quatre-temps
Et touto la carémo entièromen.*

Traduction des deux dernières strophes :

Son père avec sa mère n'ont pas pu
Seulement un archevêque qui est venu
« Ouvre ta main bergère, ouvre ta main
De la part d'un grand maître Dieu Souverain. »

Sur cette lettre on a trouvé
Que cette pauvre fille avait jeûné
Avait jeûné les veilles, les quatre-temps
Et tout le carême entièrement.

LE MARINIER

Chanson des muletiers qui transportaient, dans des outres, le vin de la plaine Minervoise vers le Tarn en franchissant la Montagne Noire. Ils passaient souvent la nuit, leur chanson était lente et rythmée au pas des mulets et de leurs sonnailles.

A la, à la première plonge
Le marin n'a rien trouvé
Chante, marinier chante,
Le marin n'a rien trouvé
Chante, mon marinier.

A la, à la deuxième plonge
Du sable il a porté
Chante, marinier chante,
Du sable il a porté
Chante, mon marinier.

A la, à la troisième plonge
Le marin il s'est noyé
Chante, mon marinier.
Le marin il s'est noyé
Chante, marinier chante,

COMPTINE

Un I, un É
Ma tante Miché
Des raves, des choux
Des raisins doux
Un loup passant
Dans un désert
Le nez pendant
La queue en l'air
Fit un gros pet
Pour qui ? pour moi !
Pour qui ? pour toi ?

Pour effrayer les enfants désobéissants, on leur disait : « Si tu n'es pas sage la CAMBO CRUSO va descendre par la cheminée et elle t'emportera. »

La JAMBE CRUE ! Qu'est-ce que cela pouvait bien être ?

Aucune de ces chansons ne se chantent plus ; nous les avons seulement consignées à titre de mémoire.

P. ANDRIEU-BARTHE.

BIBLIOGRAPHIE

H. BRABANT et A. SAHLY : **La paléostomatologie en Belgique et en France**. Essai de synthèse de recherches personnelles. *Acta Stomatologica Belgica*, Vol. 59, n° 3, 1962, p. 285-355.

La spécialisation de la recherche anthropologique conduit chaque jour davantage à la mise en place d'une science auxiliaire, l'odontologie. Cet important essai synthétise toute une série de recherches effectuées presque toujours par les auteurs et leurs collaborateurs et portant sur les périodes préhistoriques. Mentionnons à ce sujet l'étude d'un énorme capital dentaire où le Midi de la France (notamment le four crématoire des Matelles, Hérault) occupe une bonne place. On y trouvera de bonnes remarques médicales sur la santé de la denture au Paléolithique et au Néolithique. Des publications ultérieures consacrées à ce même sujet sont annoncées pour « l'époque gallo-romaine, le Moyen-Age, la Renaissance, enfin les siècles qui ont immédiatement précédé les temps actuels ».

J. Guilaine.

G. LEGMAN : **The Horn Book, studies in Erotic Folklore and Bibliography**. New Hyde Park, New-York, University Books Inc., 1964.

Etude remarquable, et qui fait preuve d'une admirable érudition, cet ouvrage traite en trois parties respectivement de certaines difficultés bibliographiques relatives au livre érotique, ainsi que de la contribution, par certains côtés douteuse, que Burns apporta à la vulgarisation de la ballade écossaise, sans oublier la position du folklore érotique en général dans le monde anglo-saxon. On peut faire une certaine distinction entre le folklore érotique et le livre érotique. Celui-ci paraît à certaines époques pour répondre à un légitime besoin d'éléments érotiques naturels et en conséquence d'une censure officielle et officieuse qui tente de supprimer ces éléments dans le folklore au nom de la bienséance sociale ou politique. Une telle censure existe dans le monde anglo-saxon depuis quelque deux cents ans et entrave sérieusement l'étude du folklore. En cernant la question, l'auteur fait appel à sa vaste connaissance de plusieurs littératures. Signalons l'éloquence et le courage qui caractérisent sa défense passionnée du vrai folklore, où il voit un remède, d'une part, aux maux d'un monde voué à un scientisme poussé et, d'autre part, aux abus actuels d'un folklore dévoyé, dont une commercialisation extrême n'est pas le moindre, entraînés par notre respect exagéré du talent individuel.

Marwin Holdt.

Guide de la France Mystérieuse. Editions Claude Tchou, 1964, 1180 pages, nombreuses figures.

Dans la série « les Guides Noirs », les Editions Tchou viennent de sortir de leurs presses cet imposant volume dont la couverture, de pourpre et de noir, évoque déjà tout un univers luciférien. Une équipe de la Société de Mythologie Française s'est mise à la tâche pour composer cette puissante somme.

Il y a deux parties bien distinctes dans l'ouvrage. La première est une introduction, presque une initiation au charme du Mystère. On y sent un peu trop le goût du romanesque et le texte, souvent très objectif, se laisse parfois dépouiller de bon sens scientifique au profit d'envolées surnaturelles. Ainsi en est-il de ces itinéraires aux titres extravagants et de ces représentations plus que bizarres. Certes, ce grief peut tomber de lui-même si l'on pense que ce Guide est destiné essentiellement à un public très large.

Nous préférons, et de beaucoup, la seconde partie. Bien que très incomplète (ce genre de répertoire est toujours inachevé), elle se présente comme un premier et très valable Corpus des Faits et Documents mystérieux de France. C'est au fond le solide côté de l'ouvrage, celui qui demeurera et il faut remercier l'éditeur d'avoir consacré à cet inventaire plus de mille pages sur 1180 qu'en compte le volume.

J. Gullaine.



